

# CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et  
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

## EH

## DA

## A

### PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

---

#### REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Bachar Saouaf, Isabelle Sénécal, Halgan Mohamed Wais, Annie Lacasse, Isabelle Médeiros, Moe Kaissi, Cindy Limoges, Marie-Ange Laniel, Nicole Kisisa

#### REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Karl-Michel Cyrius

#### REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer

#### REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Julie Brisson

#### REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Natasha Bouchard, Lucie Roy

#### MEMBRE DU PUBLIC

Evelyne Marcil

#### SECRÉTAIRE DU CCSEHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2024-2025

du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue, le 5 novembre 2024,  
à 19 heures, dans le local 115/116, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, monsieur Bachar Saouaf ouvre la séance à 19 heures 02. Il remercie les membres du CCSEHDAA pour leur présence, leur disponibilité et leur implication. Monsieur Saouaf souligne la présence de Maître Lucie Roy, directrice adjointe (SRÉ). Il indique que Maître Roy est présente afin de procéder à la présentation du cadre légal du CCSEHDAA.
2. Période de questions du public	Il est mentionné que madame Evelyne Marcil a été élue en tant que conseillère EHDAA au CP. Madame Evelyne Marcil ne demande pas la parole.
3. Adoption de l'ordre du jour	- Ajout du point 14.1. : Visibilité  L'ordre du jour de la séance du CCSEHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame <b>Isabelle Médeiros (CSEHDAA/24-11/01)</b> .
4. Présentation des membres du comité 2024-2025 4.1. Membres parents  4.2. Membres du personnel (directions d'école, enseignants, professionnels, personnel de soutien, représentants du directeur général)  4.3. Membres de la communauté	Les parents, membres du CCSEHDAA, se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.  Les représentants des enseignants, des professionnels ainsi que le secrétaire du CCSEHDAA et la représentante de la direction générale se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.  Le CCSEHDAA 2024-2025 ne compte aucun membre de la communauté. Un délégué mentionne que les membres du CA sont nommés par le CA et demande s'il serait possible d'en avoir au CCSEHDAA. Madame Bouchard indique qu'elle procèdera à une vérification.
5. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2024	Le procès-verbal de la séance du CCSEHDAA du 17 septembre 2024 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de madame <b>Halgan Mohamed Wais (CCSEHDAA/24-11/02)</b> .

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p><b>6. Formation de Maître Lucie Roy sur le cadre légal du CCSEHDAA</b></p>	<p>Monsieur Saouaf signale que la présentation du cadre légal du CCSEHDAA effectuée par Maître Roy en 2023-2024 fut fort appréciée. Il mentionne qu'il fut alors convenu de procéder à nouveau à cette présentation pour le bénéfice des nouveaux membres du CCSEHDAA.</p> <p>Maître Roy procède à la présentation du cadre légal du CCSEHDAA. La documentation illustrant cette présentation est disponible sur la page Teams du CCSEHDAA.</p> <p>Monsieur le président explique que six parents du CCSEHDAA sont élus, chaque année, pour un mandat de deux ans afin de créer une alternance visant une continuité au sein du comité. Ainsi, chaque année, six parents entament un nouveau mandat de deux ans tandis que six autres parents complètent leur mandat de deux ans.</p> <p>Maître Roy indique que tous les éléments du CCSEHDAA sont prévus dans la LIP. Un parent du évoque l'article 187.1. de la LIP mentionnant : « <i>Le centre de services scolaire fait rapport annuellement au comité et au ministre des plaintes formulées au responsable du traitement des plaintes relativement aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i> ». Maître Roy soutient, de mémoire, avoir sorti tous les articles en lien avec le CCSEHDAA pour sa présentation mais qu'elle vérifiera s'il y en a d'autres et qu'elle fera parvenir une version mise à jour du document Powerpoint illustratif aux membres.</p>
<p><b>7. Nomination d'un président d'élection</b></p>	<p><b>Madame Natacha Bouchard</b> est nommée présidente d'élection tandis que <b>monsieur RUDI MAGHUIN</b> est nommé secrétaire d'élection sur proposition de <b>monsieur Bachar Saouaf (CCSEHDAA/24-11/03)</b>.</p>
<p><b>8. Présentation des procédures d'élection du comité exécutif et élection du comité exécutif du CCSEHDAA</b></p> <p>8.1. Présidence</p>	<p><b>Monsieur BACHAR SAOUAF</b> se propose. Étant le seul candidat en lice, il est élu par acclamation au poste de <b>président 2024-2025 du CCSEHDAA (CCSEHDAA/24-11/04)</b>.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
8.2. Deux (2) vice-présidences	<p><b>Mesdames ISABELLE MÉDEIROS et ISABELLE SENÉCAL</b> se proposent. Étant les seules candidates en lice, elles sont <b>déclarées élues par acclamation aux postes de vice-présidentes 2024-2025 du CCSEHDAA (CCSEHDAA/24-11/05)</b>.</p>
8.3. Secrétariat	<p>Monsieur Sylvain Gaboriau, secrétaire de l'exécutif 2023-2024 étant absent et aucun membre ne se proposant pour ce poste, il est convenu de lui proposer, lors de la prochaine séance du CCSEHDAA, de conserver cette fonction en 2024-2025.</p>
8.4. Trésorerie	<p><b>Madame KATHERIE ROCHETTE</b> se propose. Étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue par acclamation au poste de <b>trésorière 2024-2025 du CCSEHDAA (CCSEHDAA/24-11/06)</b>.</p>
<p><b>9. Adoption du calendrier des séances du CCSEHDAA 2024-2025</b></p>	<p>Sur proposition de madame <b>Annie Lacasse</b>, le calendrier des rencontres 2024-2025 du CCSEHDAA est adopté à l'unanimité (<b>CCSEHDAA/24-11/07</b>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 novembre 2024</li> <li>- 10 décembre 2024</li> <li>- 7 janvier 2025</li> <li>- 11 février 2025</li> <li>- 11 mars 2025</li> <li>- 15 avril 2025</li> <li>- 6 mai 2025</li> <li>- 3 juin 2025</li> <li>- 16 septembre 2025</li> <li>- 7 octobre 2025 (AGA)</li> <li>- 4 novembre 2025</li> </ul>
<p><b>10. Adoption des règles de régie interne 2024-2025</b></p>	<p>Le point est reporté à la prochaine séance du CCSEHDAA afin de permettre à ses membres de lire le document. Monsieur le président souligne qu'il fut déjà révisé l'année dernière. Un délégué</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>suggère que les règles de régie interne du CCSEHDAA stipulent que les rencontres ne peuvent excéder deux heures. Un autre délégué soutient qu'il est impossible de limiter les rencontres du CCSEHDAA à 2 heures en raison des consultations étant soumises à ses membres et en raison des présentations offertes. Un délégué souligne que les règles de régie interne stipulent : « L'ordre du jour peut être revu au bout de 2h30 et certains articles peuvent être reportés à la prochaine réunion, s'il y a lieu ». Un délégué évoque l'article 187.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Il est proposé que le comité exécutif du CCSEHDAA révise les règles de régie interne du comité et ajoutent les articles manquants de la LIP.</p>
<p><b>11. Présentation des règles budgétaires du comité</b></p> <p>11.1. Adoption du tarif de remboursement pour le gardiennage et les déplacements</p>	<p>Madame Bouchard indique que le CSSMB alloue annuellement un budget de 3 000 dollars au CCSEHDAA. Il est expliqué que ce montant permet au CCSEHDAA de dédommager ses membres pour leurs frais de déplacements aux séances en présentiel ainsi que pour leurs frais de gardiennage. Le budget du CCSEHDAA permet aussi d'offrir du perfectionnement aux parents (<u>ex</u> : formations) et permet aux élèves HDAA de participer à un concours d'intégration. Des prix sont remis aux gagnants. Le concours est généralement lancé vers la fin du mois de janvier. D'habitude, la soirée de remise des prix aux élèves inclus un cocktail auquel sont invités les instances du CSSMB. Le concours concerne autant les élèves du régulier que ceux de l'adaptation scolaire.</p> <p>Les frais de gardiennage sont remboursés sur réception d'un reçu. Pour être remboursé, le gardiennage ne doit pas avoir été effectué par un membre de la famille.</p> <p>Sur proposition de madame <b>Isabelle Médeiros</b>, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter le montant de 60 cents par kilomètre pour le remboursement des frais de déplacements en 2024-2025 (<b><u>CCSEHDAA/24-11/08</u></b>).</p> <p>Sur proposition de madame <b>Isabelle Sénécal</b>, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter un montant maximum de quarante dollars (40 \$) pour le remboursement</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	des frais de gardiennage des membres assistant aux séances, et un montant pouvant aller jusqu'à soixante dollars (60 \$) pour les parents d'enfants ayant besoin d'un soutien plus important <b><u>(CCSEHDAA/24-11/09)</u></b> .
<b>12. Proposition de la planification de l'année 2024-2025</b>	Madame Bouchard s'informe auprès des membres du CCSEHDAA afin de déterminer les sujets qu'ils aimeraient voir faire l'objet d'une présentation en 2024-2025. Monsieur le président souligne qu'une présentation est généralement offerte aux membres du CCSEHDAA lors de leurs séances pour leur fournir d'intéressantes informations. Un délégué suggère une présentation traitant des différents types de classes spécialisées. Il est signalé à madame Bouchard que le CP la contactera sous peu afin de demander une présentation au SRÉ traitant de l'anxiété. Une présentation traitant de la trajectoire de l'élève et des différents parcours au secondaire est également suggérée. Madame Julie Brisson annonce qu'une conférence traitant du parcours au secondaire va être animée avec une conseillère pédagogique du SRÉ. Un délégué suggère une présentation traitant de la mesure 30812. Madame Bouchard prend note des suggestions et mentionne qu'elle regardera également quelles sont les présentations incontournables des années passées. Elle invite les membres du CCSEHDAA à lui faire parvenir leurs idées supplémentaires.
<b>13. Rapports et informations diverses</b>	
13.1. Correspondance	Monsieur le président n'a aucune correspondance particulière à signaler.
13.2. Activités de la présidence	Monsieur le président n'a aucune activité particulière à signaler.
13.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB	Monsieur Simon Séguin résume les trois dernières séances du CA du CSSMB auxquelles il a assisté. Il mentionne que Maître Marie-Josée Villeneuve (DGA et responsable du SAJC) a quitté le CSSMB

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>pour poursuivre sa carrière sous d'autres cieux. Il signale que des modifications ont été apportées au niveau de l'admission des élèves en francisation. Des coupures ont été effectuées. Il mentionne également une nouvelle réglementation au niveau de l'immigration. Un programme, en lien avec la formation professionnelle, faisait en sorte que les élèves qui travaillaient durant deux ans dans leur domaine obtenaient une voie rapide pour leurs papiers. Des changements seront apportés au niveau du renouvellement. Une baisse d'environ 40% des élèves au niveau de la formation professionnelle serait prévue. Monsieur Séguin indique que les prévisions budgétaires démontrent que le CSSMB se porte bien. En réponse à une question lui ayant été posée, il mentionne qu'aucune coupure n'a été effectuée. Des modifications ont été apportées dans la façon dont est calculée le nombre d'élèves qui seront admis à temps plein.</p>
<p>13.4. Comité de parents</p>	<p>Il est signalé que le CP a procédé à l'élection des membres de son exécutif, le 24 octobre dernier. Madame Tania Naim a été réélue à la présidence de ce comité. Elle sera appuyée de monsieur Serge Aboa à la vice-présidence. La prochaine séance du CP se tiendra le 20 novembre 2024.</p>
<p>13.5. Date du cocktail et concours du CCSEHDAA</p>	<p>Monsieur le président mentionne que le CCSHEDAA organise, chaque année, un concours visant à encourager l'intégration des élèves HDAA. Il ajoute que les prix sont remis aux gagnants chaque année à l'occasion d'un cocktail tenu généralement au mois de mai. Des projets sont reçus et un sous-comité procède à leur étude afin de sélectionner trois gagnants qui recevront un prix. Le premier prix s'est vu remettre la somme de 500 dollars en 2023-2024, tandis que le deuxième et le troisième prix s'élevaient respectivement à 300 dollars et 400 dollars. Les autres projets ont remporté 100 dollars, gracieuseté du CSSMB. Madame Rochette soutient qu'un sous-comité sera bientôt formé pour partir la machine à la fin du mois de janvier. Madame Médeiros soutient que le sous-comité visera, cette année, à améliorer la promotion du concours. Madame Limoges indique qu'elle serait intéressée de connaître la liste des projets et des gagnants des dernières années.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>13.6. Format des séances 2024-2025</p> <p>13.7. Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA</p> <p>13.8. Parole aux membres</p>	<p>Sur proposition de madame Halgan Mohamed Wais, il est résolu à la majorité par les membres du CCSEHDAA de tenir des séances virtuelles en décembre 2024 ainsi qu'en janvier, février et mars 2025 (<u>CCSEHDAA/24-11/10</u>).</p> <p>Monsieur le président indique que la mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA a progressé, en 2023-2024 sans être finalisée. Il aimerait que le travail soit achevé cette année. Un employé du Service des communications du CSSMB aura à être rencontré. Madame Rochette souligne qu'un plan a été élaboré des éléments qu'on aimerait voir figurer dans le guide. Monsieur Saouaf invite les membres du CCSEHDAA à prendre connaissance du document afin de déterminer s'ils seraient intéressés à s'impliquer dans le sous-comité en charge de sa mise à jour.</p> <p>Aucun membre ne demande à intervenir.</p>
<p><b>14. Varia</b></p> <p>14.1. Visibilité</p>	<p>Un délégué souligne le manque de visibilité de la page du CCSEHDAA sur la page web du CSSMB. Il mentionne qu'il est difficile de la trouver. Monsieur le président mentionne que cela a déjà été signalé par le passé et qu'un des plans d'action du CCSEHDAA est justement de demander au CSSMB de placer le lien permettant d'accéder à son site sur la page principale du site web du CSS.</p>
<p><b>15. Levée de la séance</b></p>	<p>La séance du CCSEHDAA du 5 novembre 2024 est levée à 20 heures 53. La prochaine rencontre se tiendra le 10 décembre 2024.</p>

---

**Monsieur Bachar Saouaf,  
Président 2023-2024 du CCSEHDAA  
scolaire)**

---

**Madame Natasha Bouchard  
Coordonnatrice des services (SRÉ – Organisation**

---

**Monsieur Rudi Maghuin,  
Secrétaire aux minutes**

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>